

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 699

présenté par

Mme Coutelle, Mme Olivier, Mme Laurence Dumont, Mme Orphé, Mme Tolmont, M. Denaja,  
M. Aboubacar, M. Rouillard, Mme Got, Mme Le Loch, Mme Dessus, Mme Battistel,  
M. Pietrasanta, Mme Lepetit et Mme Khirouni

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

L'article L. 313-1 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'information est délivrée aux élèves et aux étudiants, dans les établissements d'enseignement, sur les nouveaux métiers du numérique en évitant tout stéréotype sexué ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter le Code de l'éducation pour garantir que l'information (orientation, offre de formations, etc..) délivrée aux élèves intègre des éléments sur les métiers d'avenir, tels que ceux du numérique, en évitant tout stéréotype sexué.

Le rapport de la Délégation aux droits des femmes sur le présent projet de loi dresse le constat de la faible place occupée par les filles dans les filières scientifiques et techniques, et plus particulièrement dans la filière informatique, en raison d'une orientation toujours sexuée, marquée par la persistance de stéréotypes.

En effet, malgré les bons résultats des filles qui représentent 45 % des élèves en terminale S, elles ne représentent plus que 34 % des étudiant.e.s dans les études scientifiques. Cette diminution se confirme après l'entrée dans la vie professionnelle. Ainsi, en 2014, les femmes représentent 21 % des ingénieur.e.s.

Surtout, alors que dans toutes les filières scientifiques et techniques la part des femmes augmente régulièrement, l'informatique est le seul domaine où, après avoir été proportionnellement bien

représentée, la part des femmes est en nette régression. Aujourd'hui, les filières STIC diplôment seulement 11 % de femmes. En vingt ans, la part des femmes en informatique a été divisée par deux.

Les stéréotypes entourant les métiers et les carrières encouragent les femmes à s'orienter vers un nombre restreint de filières. Ainsi, dès la seconde, les filles sont majoritaires dans les options santé et social où elles représentent 90 % des élèves. Après le Bac, dans les formations techniques Bac +2, elles choisissent les options du « look » (textile, habillement) et du « care » (santé, sciences de la vie). Dans l'enseignement supérieur, cela se traduit par le choix de spécialités telles que l'agronomie et la chimie, moins porteuses en termes d'emploi.

À cela, s'ajoute un plafond de verre qui conduit à une faible proportion de filles dans les spécialisations d'excellence : plus le niveau de formation est élevé et plus la mixité des filières choisies par les femmes se réduit.

Pour contrecarrer cette tendance, il convient de revoir en profondeur l'orientation des élèves et des étudiants au sein des établissements d'enseignement, en vue de mettre fin aux stéréotypes sexistes et de permettre aux filles, si elles le souhaitent, de se diriger en toute liberté vers les métiers liés au numérique et aux technologies de l'information et de la communication.